# Un terrible châtiment !!!!

par Pierre LEGRAND

(document à lire avec attention)

# pour information.....

Un terrible châtiment, celui de l'aveuglement spirituel, touche les prêtres traditionalistes de plein fouet! Lisez plutôt et notamment tout le délirant chapître mis en rouge par mes soins!

Source: "Avec l'Immaculée" (les anti-ralliéristes de la FSSPX)

# Jean-Paul II était-il franc-maçon?

Il semble bien que tous les papes depuis Vatican II soient francs-maçons (ici, "Avec l'Immaculée" découvre l'Eau-Chaude !!!), sauf Jean-Paul ler (c'est d'ailleurs pour cela qu'il a été assassiné, le soir du jour où il avait signifié leur renvoi à deux francs-maçons, Marcinkus et Villot). Les preuves selon lesquelles Jean XXIII et Paul VI étaient francs-maçons abondent. (cf. ici, ici, ici). Après Jean XXIII et Paul VI, étudions Jean-Paul II. Jean Paul II est arrivé après l'assassinat de Jean-Paul ler, ce qui n'est déjà pas bon signe. C'est lui qui a lancé les cérémonies sacrilèges d'Assise, en 1986. On sait que le but de la franc-maçonnerie est de fondre toutes les religions en une seule religion mondiale et c'est le but poursuivi par les réunions d'Assise. C'est Jean-Paul II qui a instauré le nouveau code de droit canon (1983). Mgr Lefebvre (qui fut lui-même ordonné et consacré Évêque par un F∴M∴ notoire !!!) disait que ce nouveau code de droit canon, (appliqué dorénavant par Mgr Fellay pour le renvoi des prêtres de la Fraternité), était pire que Vatican II.

C'est aussi sous le pontificat de Jean-Paul II qu'a été changé le serment demandé aux prêtres avant leur ordination. Mgr Lefebvre a dit lors de son jubilé au Bourget : « La nouvelle profession de foi qui a été rédigée par le cardinal Ratzinger contient explicitement l'acceptation du Concile et de ses conséquences. (...) Comment pouvons-nous l'accepter! » (Le Bourget, 19 nov. 1989)

- « C'est un fait très grave. Car il demande à tous ceux qui se sont ralliés, ou qui pourraient le faire, de faire une profession de foi dans les documents du Concile et dans les réformes post-conciliaires. Pour nous, c'est impossible ». (Fideliter, janv. 1991, n°79 p. 4)
- « Telle qu'elle est, cette formule [de la profession de foi] est dangereuse. Cela démontre bien l'esprit de ces gens avec lesquels il est impossible de s'entendre ». (Fideliter n°70 p. 16, juillet 1989 ; n°73 p. 12 et n°76 p. 11)

Mgr Lefebvre, à la fin de sa vie, a parlé de l'esprit du concile Vatican II en l'associant à l'esprit de Jean-Paul II. C'est à propos du concile et de Jean-Paul II qu'il a parlé d'une *perversion totale de l'esprit*: Voici un passage de la conférence du 6 septembre 1990 à Écône:

« Ce combat entre l'Église et les libéraux modernistes, c'est celui du concile Vatican II. Il ne faut pas chercher midi à quatorze heures. Et cela va très loin. Plus on analyse les documents de Vatican II et l'interprétation qu'en ont données les autorités de l'Église, plus on s'aperçoit qu'il s'agit non seulement de quelques erreurs, l'œcuménisme, la liberté religieuse, la collégialité, un certain libéralisme, mais encore d'une perversion de l'esprit. C'est toute une nouvelle philosophie, basée sur la philosophie moderne du subjectivisme. Le livre que vient de faire paraître un théologien allemand, et qui, j'espère sera traduit en français afin que vous

puissiez l'avoir en mains, est très instructif de ce point de vue. Il commente la pensée du Pape, spécialement une retraite que, simple évêque, il prêcha au Vatican. Il montre bien que tout est subjectif chez le Pape. Quand on relit ensuite ses discours, on s'aperçoit bien que telle est sa pensée. Malgré les apparences, ce n'est pas catholique. La pensée que le Pape a de Dieu, de Notre Seigneur, vient du tréfonds de sa conscience et non pas d'une Révélation objective à laquelle il adhère par son intelligence. Il construit l'idée de Dieu. Il a dit dernièrement, dans un document invraisemblable, que l'idée de la Trinité n'a pu venir que très tard, parce qu'il fallait que la psychologie de l'homme intérieur puisse être capable d'arriver à la Trinité Sainte. C'est donc que l'idée de la Trinité n'est pas venue d'une révélation, mais du tréfonds de la conscience. C'est toute une autre conception de la Révélation, de la foi et de la philosophie, c'est une perversion totale. »

N'oublions pas non plus les cérémonies sacrilèges de bénédiction du pape par des sorciers Indiens d'Amérique. En voici une :



Jean-Paul II se faisant bénir selon un rite païen par un indien, en 1987. (source : site sédévacantiste Most Holy Family monastery.)

N'oublions pas le signe de Shiva qu'il s'est fait imposer sur le front, la cérémonie secrète avec les sorciers dans le bois de Lomé, le baiser qu'il a donné au Coran, la phrase sacrilège :"Que saint Jean-Baptiste protège l'Islam" etc.

Jean-Paul II avait donc une pensée maçonnique, mais mise à part son arrivée sur le siège de Pierre après l'assassinat de Jean-Paul ler par des francs-maçons, avons-nous d'autres indices qu'il était franc-maçon ? Oui, nous en avons :

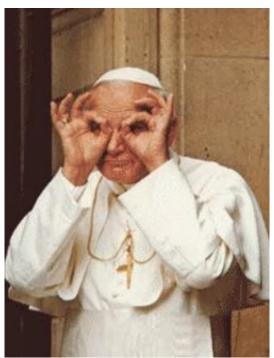
Ce <u>document intéressant</u> mentionne que Jean-Paul II a reçu trois fois les B'nai B'rith au Vatican : la première fois, c'était le 22 mars 1984. Le pape a, paraît-il, commencé son discours de façon originale, en nommant trois fois de suite les B'nai B'rith « Mes chers amis, mes chers amis, mes chers amis ». Le script du Vatican ne mentionne pas que le pape ait fait cette triple appellation. Mais quand on voit comment la Fraternité Saint-Pie X en prend à son aise avec les scripts, par exemple celui de <u>la conférence de Mgr de Galarreta à Villepreux le 13 octobre 2012</u>, on peut se dire que le Vatican est bien capable d'en faire autant avec les discours du pape. On ne voit pas pourquoi les sédévacantistes auraient inventé cette triple appellation. D'ailleurs, on voit que le Vatican s'est trompé dans la date du discours qui était <u>le 22 mars</u> et non <u>le 2 mars</u>, comme il est noté ici. Ce <u>discours du pape du 22 mars 1984</u> insiste lourdement à plusieurs reprises sur les liens de

<u>fraternité</u> et le lien spirituel ("spiritual link") que le pape a avec ces B'nai B'rith et avec tous les Juifs en général. Vous pouvez le lire en anglais sur le lien ci-dessus. Il vaut son pesant.

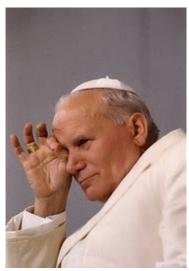
Jean-Paul II faisait partie du Rotary club: Armando Corona, grand maître de la maçonnerie italienne en 1986 a dit, dans la revue officielle du Rotary italien du 9 septembre 1986, après avoir exalté "les valeurs spirituelles communes à la maçonnerie et aux Rotary Clubs", que l'excommunication à l'égard de la maçonnerie a disparu et en même temps les interdits canoniques à l'égard des Rotary clubs. Il affirme ensuite que « le pape Jean-Paul II lui-même est un Paul Harris fellow » (c'est-à-dire un rotarien). Cela n'a pas été démenti (à la connaissance du juge Agnoli, édité au Courrier de Rome). Le pape Jean-Paul II a reçu à plusieurs reprises les rotariens au Vatican et il a loué les principes de leur association. Pourtant le Père Pirri, jésuite, a dit : « le Rotary ne diffère absolument pas de la Franc-maçonnerie. » (source)

Jean-Paul II a élevé au rang de cardinal deux personnages officiellement francs-maçons, d'après la liste Pecorelli : Fiorenzo Angelini et Virgilio Noé. (source)

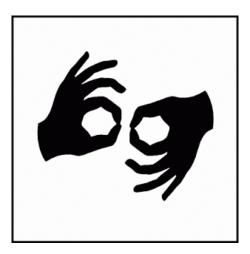
Non seulement on constate des indices de franc-maçonnerie chez Jean-Paul II mais aussi des **indices de satanisme**. Jean-Paul II a fait ce signe, soi-disant pour plaisanter, mais en fait, ce geste est très connoté :



Double 666 avec les deux mains



Le signe 666 se fait le plus souvent d'un seul côté, avec une main.





Les trois doigts en l'air symbolisent les queues des trois six.

On peut voir que ce signe est prisé par Lady Gaga :



La sataniste Lady Gaga et le signe digital 666 près de l'œil



Le signe 666, n'est pas forcément devant l'œil. Ici Lady Gaga le fait en dehors de l'œil.

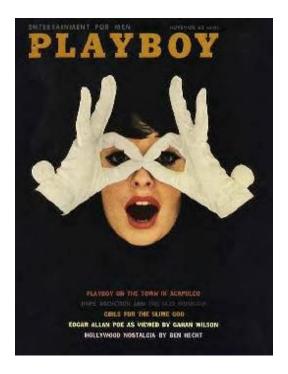


Michael Jackson, jeune, faisant le signe 666



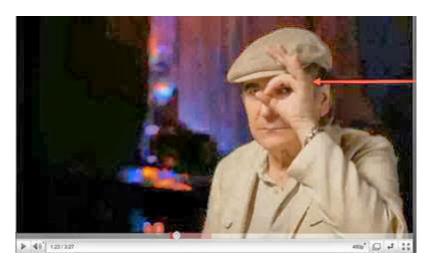


Daniel Radcliffe (Harry Potter)





Le rappeur sataniste Lil Wayne fait ce salut de nombreuses fois.



Serge Lama qui avait fait pourtant dans sa jeunesse <u>une chanson à la sainte Vierge</u> <u>et sur la crise de l'Église</u> le fait aussi. Son discours a changé à présent. Il est devenu mauvais. Prions pour lui.



La sataniste Madonna



Les Beatles : au premier plan, on voit le 666 fait à gauche (Paul Mc Cartney) et le salut cornu à droite (John Lennon)

Jean-Paul II utilisait aussi, à la suite de Paul VI, la croix tordue, emblème de sorcellerie :



Un Christ déformé sur une croix tordue : un signe de sorcellerie depuis le Moyen-Âge

Pour en savoir plus sur cet art expressionniste religieux qui a été condamné en son temps par Benoît XV, lire cet article bien documenté avec Google traduction (nombreuses photos) : <a href="http://www.traditioninaction.org/HotTopics/c031">http://www.traditioninaction.org/HotTopics/c031</a> Cross.htm



Croix des satanistes du VI siècle

# Photo provenant de PAUL VI... bienheureux ? par Don Luigi Villa



# La Croix tordue?

Pour répondre à cette question, nous revenons à un auteur catholique, Piers Compton, et ce qu'il écrit dans son livre "The Broken Cross: **Hidden** Hand in the Vatican", Channel Islands, Neville Spearman, 1981.

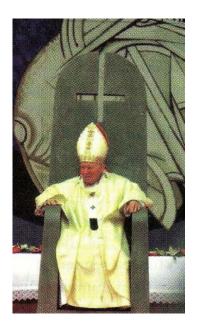
Ce crucifix tordu est un symbole sinistre, utilisée par les satanistes, au sixième siècle, qui a été repris au moment de **Vatican II**. Ce fut une croix tordue ou cassée, sur laquelle figurait un personnage répugnant et déformé du Christ. Les sorciers noirs et les sorcières du Moyen Âge en avaient fait usage pour représenter la "Marque de la Bête".



Source: http://www.paperblog.fr/5432285/l-etoile-a-cinq-branches-la-croix-tordue-paul-vi-et-la-franc-maconnerie/#Otw3HAFA1kQCYDWI.99

Jean-Paul II a même siégé sur un trône avec une croix inversée (signe sataniste) dessinée dans le dossier. Il a porté aussi des ornements avec une croix inversée.

Source des images ci-dessous (Most holy Family Monastery) :



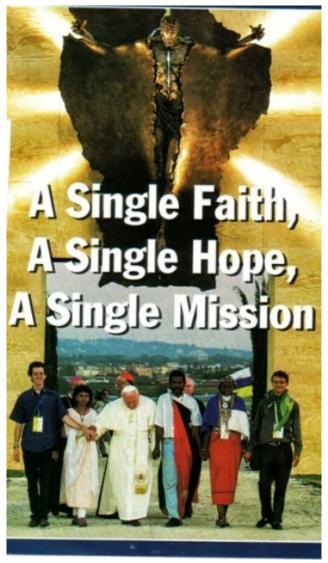
Le 24 mars 2000, lors d'un voyage <u>en Israël</u>, croix inversée dans le dossier. Certains ont dit que ceux qui y voyaient un signe satanique avaient l'esprit mal tourné et que c'était la croix de saint Pierre que l'on voulait honorer ainsi.



Et cette fille, elle veut honorer la croix de saint Pierre elle aussi? (Noter le signe cornu, fait avec la main)



Le cardinal Wojtyla en visite à Chicago. Noter la croix inversée sur sa chasuble.



Affiche pour les JMJ 2000. Notez le personnage du dessus, censé représenter le Christ.



Agrandissement du personnage. Repérez les mains crispées comme des serres



Les yeux sont rouges. Le corps est fendu par le milieu. De la lumière s'échappe de la fente. Ce personnage semble donc plutôt être Lucifer. D'autant plus qu'il n'est pas sur une croix et qu'il a les cheveux courts.

# Mais alors, allons-nous devenir sédévacantistes?

NON. (Répondent-ils !!! aveuglés [aveuglement spirituel cause du péché?]) D'après une recherche que nous avons faite et que nous espérons avoir le temps de mettre en forme un jour, un franc-maçon peut être un pape valide. (Eh bien! elle doit être très sérieuse leur recherche !!!) Mais c'est une opinion libre. Si cette théorie s'avérait vraie (?), il faudrait dans ce cas, nous semble-t-il, distinguer la notion de pape valide de la notion de pape légitime, de même que nous disons que la nouvelle messe est valide (z'ont rien compris au problème !!!) (si le prêtre a la foi et croit en la présence réelle) (!!! s'il suffisait rien que ça ! mes pôvres...d'un laïc déguisé en prêtre, t'en fait pas un prêtre justement !!! Cf. l'Invalidité des nouveaux pas légitime. mais sacrements) (On s'avance-là

materlialier...formaliter !!!) À notre avis, un franc-maçon ne peut pas être un pape légitime. (Il ne peut pas du tout être pape !!! puisqu'en étant un F∴M∴ il est excommunié ipso facto...et qu'un "non catholique" ne peut pas être Pape... c'est ce que l'on appelle un obex: de l'ancien nominatif objex qui se rattache à objicio [« placer devant, faire obstacle »].)

En tout cas, quoiqu'il en soit, le lecteur comprendra que ces faits sont des arguments supplémentaires qui viennent s'ajouter aux arguments doctrinaux. Ils nous confortent dans l'idée qu'il ne faut jamais tenter un accord avec la Rome conciliaire tant qu'elle n'est pas entièrement convertie (!!!) non seulement en promesse, mais aussi en acte.

condamnions pas le Bien que sédévacantisme nous ne (heureusement !!! car ce serait téméraire...l'Église n'a jamais condamné le sédévacantisme!), nous continuons à nous en écarter sans hésitation (comme "la peste" !!!), à cause du texte de l'Église de Sardes (Apoc. Ch. III) qui demande aux mauvais papes de confirmer dans la foi le petit reste sur le point de mourir (fausse interprétation! "mauvais papes" VEUT DIRE: papes pécheurs...et NON PAS pape invalide !!! [non-catholique]). Si Dieu demande à ces mauvais papes de confirmer le petit reste, c'est qu'ils en ont le pouvoir (oui! puisque ce sont de VRAI Pape...). C'est donc que ces mauvais papes qui ne transmettent plus ce qu'ils ont reçu, sont quand même considérés comme papes par Dieu. Les prophéties de Don Bosco et de Rianjo font toutes allusions à un pape qui sera puni et ne parlent jamais de siège vacant, quand elles envisagent le châtiment futur de l'Eglise (église [secte]) conciliaire. La Bible n'a jamais prophétisé la vacance du siège de Pierre (!!! Non puisque c'est un fait banal qui arrive fréquemment !!!), mais par contre l'Apocalypse parle de très mauvais papes... Concernant le fait qu'un pape hérétique puisse être élu validement ou non, le cas n'a pas été tranché définitivement par les théologiens (hi! hi!). Certains disent qu'il est impossible qu'un hérétique soit pape, d'autres au contraire disent que c'est très possible. C'est donc une opinion libre et nous optons pour la dernière solution qui nous paraît être la plus probable (plus confortable !!!). Tout ceci explique que, n'étant pas sédévacantistes, nous ne lâcherons cependant le principe d'un strict nullam partem avec jamais

hérétiques (délirant !!! savent pas que les hérétiques sont "hors de l'Église" !!!), spécialement ceux de Rome que nous considérons comme des antichrists (délirant !!! savent pas ce que veut dire ANTI-Christ !!!), très probablement francs-maçons.

Nous pensons avec certitude qu'il ne faut plus discuter avec Rome, même sous prétexte de la convertir, tant qu'elle n'a pas entièrement condamné Vatican II et le magistère post-conciliaire, le nouveau code de droit canon, la nouvelle messe et le nouveau rituel des sacrements, tant qu'elle n'a pas abjuré solennellement toutes ses erreurs et renvoyé tous les membres de la Curie pour les remplacer par des membres de la Tradition qui seront restés intègres (pas Mgr Fellay).

Seul un miracle pourra redresser Rome, car <u>tous les cardinaux</u> <u>sont mauvais</u>. Mais ce miracle, nous y croyons fermement et nous pensons qu'il ne tardera plus longtemps. Nous attendons la conversion du monde entier <u>avec saint Louis Marie Grignon de Montfort</u>. Cette conversion, nous la devrons au Cœur Immaculé de Marie, lorsque la consécration de la Russie aura été faite. C'est en Elle seule et en son Fils que nous avons placé notre espoir. Et nous ne serons pas déçus. Nous sommes peu nombreux mais Dieu nous aime, il nous garde, il nous demande de tenir bon. Cœur Sacré de Jésus, que votre Règne arrive, par le Cœur Immaculé de Marie, Amen.

### Note:

Sur le fait qu'un pape puisse enseigner l'hérésie (délirant !!! s'avent pas que les hérétiques sont "hors de l'Église" !!! bis repetita), VOICI l'extrait d'un article qui nous a été envoyé par email. Vous pouvez le lire avec Google traduction (mieux ! nous en avons fait la traduction ci-après pour vous démontrer la mauvaise foi "des auteurs" !!!) :

#### "The instruction of the popes

Various popes have also told us that popes can err from the Faith and should then be resisted. Pope Innocent III († 1216) stated that a pope can "wither away into heresy" and "not believe" the Faith. "The pope should not flatter himself about his power, nor should he rashly glory in his honour and high estate, because the less he is judged by man, the more he is judged by God. Still the less can the Roman Pontiff glory, because he can be judged by men, or rather, can be shown to be already judged, if for example he should wither away into heresy, because "he who does not believe is already judged." (St. John 3:18) In such a case it should be said of him: 'If salt should lose its savour, it is good for nothing but to be cast out and trampled under foot by men.'" (Sermo 4)

Pope Adrian VI († 1523) stated that "it is beyond question" that a pope can "err in matters touching the Faith", he can "teach heresy" in decrees. He also stated "many Roman Pontiffs were heretics".

"If by the Roman Church you mean its head or pontiff, it is beyond question that he can err even in matters touching the faith. He does this when he teaches heresy by his own judgement or decretal. In truth, many Roman pontiffs were heretics. The last of them was Pope John XXII († 1334)." (Quaest. in IV Sent.; quoted in Viollet, Papal Infallibility and the Syllabus, 1908).\*

(\* According to the 1907 Catholic Encyclopedia, this work was published in 1512 from the notes of his student and without his supervision, but as it saw "many editions" it would appear that the pope did not repudiate the passage as not his own, in a work attributed to him.)

Venerable Pope Pius IX († 1878) recognised the danger that a future pope would be a heretic and "teach contrary to the Catholic Faith", and he instructed, "do not follow him."

"If a future pope teaches anything contrary to the Catholic Faith, <u>do not follow him</u>." (Letter to Bishop Brizen) Pope Adrian II († 872) admitted that papal heresy "renders lawful the resistance of subordinates to their superiors, and their rejection of the latter's pernicious teachings."

"We read that the Roman Pontiff has always possessed authority to pass judgment on the heads of all the Churches (i.e., the patriarchs and bishops), but nowhere do we read that he has been the subject of judgment by others. It is true that Honorius was posthumously anathematised by the Eastern churches, but it must be borne in mind that he had been accused of <u>heresy</u>, the only offence which renders lawful the resistance of <u>subordinates to their superiors</u>, and their rejection of the latter's <u>pernicious teachings</u>".

However, I must disagree with Pope Adrian when he said that heresy was the *only* offence that justified resistance: the Saints and Doctors have informed us otherwise, as we shall see.

Further, Pope Honorius I († 638) was not merely "accused of heresy" or "anathematised by the Eastern Churches": he was anothematised as a heretic by the ecumenical Council of III Constantinople, whose Acts were confirmed by Pope Leo II († 683).

"We foresaw that, together with them, also Honorius, before Pope of Old Rome, is cast out of the Holy Catholic Church of God and anathematized, for we have found by his writings sent to [the heretic] Sergius, that he followed the thinking of the latter in everything, and continued his impious principles. [...] To Sergius, the heretic, anathema! To Cyrus, the heretic, anathema!"

So we see that popes have told us that a pope can "wither away into heresy" and "not believe" the Faith; that "it is beyond question" that a pope can "err in matters touching the Faith", he can "teach heresy" in decrees; that "many Roman Pontiffs were heretics"; that a pope may be a heretic and "teach [...] contrary to the Catholic Faith", in which case we are to follow the instruction "do not follow him"; and that papal heresy "renders lawful the resistance of subordinates to their superiors, and their rejection of the latter's pernicious teachings."

#### **Traduction** (nos notes en vert):

#### L'enseignement des papes

Plusieurs papes nous ont dit aussi qu'un pape pouvait s'écarter de la Foi et qu'il fallait donc lui résister.

« Le Pape Innocent III († 1216) a déclaré qu'un pape pouvait « se dessécher dans l'hérésie » et « ne pas croire » la Foi.

« Le pape ne doit ni s'enorgueillir de son pouvoir, ni se glorifier inconsidérément des honneurs qui lui sont rendus et de la haute position qui est la sienne, car moins il est jugé par l'homme, plus il est jugé par Dieu. Le Pontife romain a d'autant moins lieu de se glorifier qu'il peut être jugé par l'homme, ou plutôt, que l'on peut démontrer qu'il est déjà jugé si, par exemple, il se dessèche dans l'hérésie, dans la mesure où « celui qui ne croit pas est déjà jugé » (saint Jean, 3:18). Dans un cas semblable, il faut dire de lui : « S'il arrive que le sel perde sa saveur, il n'est plus bon qu'à être rejeté et piétiné par les hommes » (Sermon 4).

#### <u>1ère déformation du texte!</u>

« Le Pontife pourrait être jugé par les hommes ou plutôt être montré comme jugé, s'il arrivait qu'il s'évanouisse dans l'hérésie, car « celui qui ne croit pas est déjà jugé » (Jn.3,18). »

#### (Innocent III, sermon 4 pour l'anniv. de sa consecr. pontif.)

Il faut donc une condition. La voici :

#### S'IL ARRIVAIT QU'IL S'ÉVANOUISSE DANS L'HÉRÉSIE

Innocent III - Sermon 4 - L'hérésie subjective ou formelle qui se présente dans le cas d'un refus obstiné ou d'un doute concernant ce que l'on sait être d'enseignement officiel du Magistère, est indispensable pour que l'on soit considéré comme hérétique formel. Si c'était le cas d'un pape, il cesserait d'être pape. "Si jamais un pape, en tant que personne privée, tombait dans l'hérésie, il serait tout de suite déchu du pontificat." – St. Alphonse de Liguori, Œuvres Complètes. 9:232.

"Un pape manifestement hérétique cesse automatiquement d'être Pape et tête de l'Église tout comme il cesse automatiquement d'être chrétien et membre de l'Église, il peut donc subir jugement et peine de la part de l'Église. Tel est l'enseignement de tous les anciens Pères de l'Église qui enseignent que les hérétiques manifestes perdent immédiatement toute juridiction". St Robert Bellarmin, De Romano Pontifice, II.30.

Le Pape Adrien VI († 1523) a déclaré qu'« il est hors de question » qu'un pape puisse « errer dans des questions touchant la Foi » et qu'un pape peut « enseigner l'hérésie » dans des décrets. Il a déclaré aussi : « Bien des Pontifes romains ont été des hérétiques ».

« Si par l'Église romaine on entend son chef ou pontife, <u>on ne saurait douter qu'il puisse errer même sur des questions touchant la foi</u>. Il le fait quand il <u>enseigne</u> l'hérésie par son propre jugement ou ses <u>décrets</u>. En vérité, <u>beaucoup de pontifes romains furent</u> des hérétiques. Le dernier en date fut le Pape Jean XXII († 1334). » (Quaest. In IV Sent.; cité dans Viollet, *L'infaillibilité du Pape et le Syllabus*, 1908)\*.

[\* Selon l'Encyclopédie catholique de 1907, l'ouvrage en question a été publié en 1512 à partir des notes d'un étudiant de Jean XXII et sans la supervision de celui-ci, mais comme il a fait l'objet de « nombreuses éditions », le pape ne semble pas avoir répudié comme n'étant pas de lui ce passage d'un livre qu'on lui attribue.]

Ce texte, même s'il est signalé au titre des «œuvres» du pontife, <u>après examen très</u> <u>attentif, ne se trouve pas en effet cité</u> dans le <u>Magnum Bullarium Romanum</u> de Cherubini.

D'après les recherches de l'abbé Zins, cette citation provient d'un ouvrage mis l'index par l'Église.

#### (voir la note "Rappel" ci-dessous!)

Le Vénérable Pape Pie IX († 1878) a reconnu le risque que soit élu à l'avenir un pape qui serait un hérétique et enseignerait « à l'encontre de la Foi catholique », et il a chargé la postérité de « ne pas le suivre » le cas échéant :

« Si un pape enseigne à l'avenir quoi que ce soit de contraire à la Foi catholique, <u>ne le suivez</u> pas » (lettre à l'évêque Brizen).

#### (idem...voir la note "Rappel" ci-dessous!)

Le Pape Adrien II († 872) reconnaissait que l'hérésie pontificale « rend légitime la résistance des subordonnés à leurs supérieurs, ainsi que le rejet par eux des enseignements pernicieux de ces derniers » :

« On peut lire que le Pontife romain a toujours eu autorité pour prononcer un jugement sur les hiérarques de toutes les Églises (à savoir les patriarches et les évêques), mais on ne lit nulle part qu'il ait jamais fait l'objet d'un jugement de la part d'autrui. Il est vrai qu'Honorius fut anathémisé à titre posthume par les églises d'Orient, mais on ne doit pas perdre de vue qu'il avait été accusé d'hérésie, seul délit qui rend légitime la résistance des subordonnées à leurs supérieurs, ainsi que le rejet par eux des enseignements pernicieux de ces derniers. »

Il me faut cependant marquer mon désaccord avec le Pape Adrien lorsqu'il écrit que l'hérésie est le seul délit qui justifie une résistance : les saints et les docteurs nous ont enseigné autre chose, ainsi que nous le verrons.

En outre, le Pape Honorius 1<sup>er</sup> († 638) ne fut pas simplement « accusé d'hérésie » ou « anathémisé par les Églises d'Orient » ; il fut anathémisé en tant qu'hérétique par le troisième Concile œcuménique de Constantinople, dont le Pape Léon II († 683) a confirmé les Actes.

« Nous avons disposé qu'en même temps qu'eux, Honorius, qui fut Pape de l'ancienne Rome, était rejeté de la Sainte Église Catholique de Dieu et anathémisé, car nous avions constaté, à la lecture des écrits par lui adressés à Sergius [un hérétique], qu'il suivait la pensée de celui-ci en toutes choses et persistait dans ses principes impies. [...] À Sergius, l'hérétique, anathème! À Cyrus, l'hérétique, anathème! À Honorius, l'hérétique, anathème! »

Les théories des ennemis de l'Église à propos des Papes Vigile, Honorius ou saint Libère ont été réfutées par les meilleurs historiens catholiques...

#### (idem...voir la note "Rappel" ci-dessous!)

Ainsi qu'on le voit, des papes nous ont dit qu'un des leurs pouvait « se dessécher dans l'hérésie » et « ne pas croire » la Foi ; qu'il pouvait « errer sur des questions de Foi » ; qu'il pouvait « enseigner l'hérésie dans des décrets ; que « beaucoup de Pontifes romains furent des hérétiques » ; qu'un pape peut être un hérétique et « enseigner [...] à l'encontre de la Foi catholique », auquel cas nous devons observer l'injonction « ne le suivez pas » ; enfin, que l'hérésie pontificale « rend légitime la résistance des subordonnés à leurs supérieurs, ainsi que le rejet par eux des enseignements pernicieux de ces derniers. »

#### Ainsi qu'on le voit...l'auteur anglo-saxon de ces lignes est un faussaire!

#### Rappel:

Face aux hérésies et au modernisme des prétendus « papes » qui se succèdent sur la chaire de Pierre depuis Vatican II (Paul VI, J-P II et Benoît XVI), certains prétendent qu'il est possible que le Vicaire du Christ puisse tomber dans l'hérésie. Ainsi, pour tâcher de prouver ses dires, l'abbé Boulet (F\$\$PX) dans une de ses études en 2004 se base essentiellement sur des propos qu'aurait tenus le Pape Adrien VI († 1523). Le site LaQuestion vient récemment d'y faire référence afin de réfuter la position « sédévacantiste ». Voici cette fameuse citation :

« Si dans l'Église Romaine, on considère la tête ou le pontife, il est hors de question qu'un Pape peut errer dans les domaines touchant à la foi. Il le fait quand il enseigne une hérésie par son jugement propre ou par ses décrets. En vérité, beaucoup de Pontifes Romains ont été hérétiques. Le dernier en date était le Pape Jean XXII (†1334). »

Nous pouvons constater que l'abbé Boulet – tout comme le site *LaQuestion* – n'indique **aucune source**. Faut-il s'en étonner ? Non, car d'après les recherches de l'abbé Zins, cette citation provient d'un **ouvrage mis l'index par l'Église**. La source exacte de cette citation du pape Adrien VI est celle-ci : *Quaest. in IV Sent.*; **cité in Viollet, L'infaillibilité pontificale et le Syllabus** :

« La Sacrée Congrégation des Éminentissimes et Révérndissimes cardinaux de la Sainte Église, préposés et délégués par Notre Très Saint Père le Pape Pie X et le Saint-Siège apostolique à l'indication des livres contenant une doctrine mauvaise, à leur proscription, à leur expurgation et à la permission de les lire dans tout l'univers chrétien, réunie dans le palais apostolique du Vatican, le 5 avril 1906, a condamné et condamne, a proscrit, et a ordonné et ordonne d'ajouter à l'Index des livres défendues les ouvrages suivants : *Paul Viollet, L'infaillibilité du Pape et le Syllabus. Étude historique et théologique*. Besançon-Paris, 1904

C'est pourquoi, que nul, de n'importe quel grade ou condition, n'édite à l'avenir, en n'importe quel lieu et en n'importe quelle langue, les œuvres susdites, condamnés et proscrites, ne les lise et n'ose les garder, sous les peines indiquées dans l'Index des livres défendus.

Sur l'ordre de Notre Saint Père le Pape Pie X, je, secrétaire, ai relaté tout ce qui précède. Sa Sainteté a approuvé le décret et a ordonné de le promulguer. »

Donné à Rome le 5 avril 1906.

André, card. Steinhuber, Préfet.

Source: Actes de Pie X, t. II, p. 304

Par ailleurs, l'abbé Belmont réagit à l'époque en écrivant un article dans son bulletin *Notre-Dame de la Sainte Espérance, (n° 219)* :

« En vérité, c'est chez les ennemis de l'Église qu'on trouve citée cette (prétendue) déclaration d'Adrien VI. Ainsi dans la justification des évêques schismatiques d'Utrecht :

« Déclaration des évêques de Hollande adressée à toute l'Église catholique et acte d'appel des bulles d'excommunication lancées contre eux par Léon XII les 25 août 1825 et 13 janvier 1826 ». En vérité, ces révoltés ne mettent pas dans la bouche d'Adrien VI le nom de Jean XXII, que l'auteur canadien place [sans vergogne] à l'intérieur de ses guillemets.

On trouve encore le texte latin de cette « citation » dans une histoire protestante des dogmes chrétiens (celle d'Eugène Haag) et ce texte latin porte : plures enim fuerunt pontifices romani hæritici, ce qui en vérité veut dire plusieurs, et non pas beaucoup.

En vérité, on retrouve cette citation chez les gallicans de tout poil, trop contents de l'aubaine.

En vérité, aucun de ceux qui citent ce texte ne fait référence à un acte pontifical. Il semble plutôt qu'ils l'attribuent à un livre publié par Adrien VI (Adriaan Florensz) De ministro Confirmationis (sent. iv, art. 3) que d'ailleurs ils citent de seconde main (au mieux) à travers l'historien Jean de Launoi, qui fut le maître ès gallicanismes de Bossuet au collège de Navarre, et un précurseur des encyclopédistes.

Pour ma part, je n'ai rien trouvé de semblable ni d'approchant dans mon Grand Bullaire Romain. »

Mais ce n'est pas tout. L'abbé Boulet et le site LaQuestion tentent de nous faire croire que « le Bienheureux (sic!) Pape Pie IX (†1878) a reconnu le danger qu'un pape soit hérétique et « enseigne (...) contrairement à la foi Catholique », et il a ordonné: « ne le suivez pas ». Il dit encore : « si, dans le futur, un pape enseigne quoi que ce soit contre la foi Catholique, ne le suivez pas. » (Lettre à Mgr. Brizen). »

Étonnante déclaration du Pape qui a promulgué le dogme de l'infaillibilité pontificale! Il s'agirait d'une lettre que le pape Pie IX aurait adressée à un certain Mgr Brizen. Là encore, aucune référence donnée. Rien d'étonnant puisque, après de longues recherches, nous ne trouvons aucune trace d'un *Mgr Brizen* au XIX° siècle! En revanche, sous le pontificat de Pie IX, un diocèse portait comme nom *« Brixen »*, diocèse ayant eu deux évêques : Mgr Bernhard Galura (év. de 1829 à 1856) et Mgr Vinzenz Gasser (év. de 1856 à 1879).

#### M. l'abbé Belmont:

« En vérité, le Canadien, qui prend ce texte à son compte, ne cite pas un seul fait : ce serait dangereux, ses lecteurs pourraient aller vérifier ; on est prié de le croire sur parole. Voilà quelqu'un qui insulte l'Église, et il voudrait qu'on le croie sur sa seule parole. C'est une sorte de cléricalisme à rebours.

Non seulement ce serait dangereux de citer un nom, mais il faudrait aussi en être capable. Les théories des ennemis de l'Église à propos des Papes Vigile, Honorius ou saint Libère ont été réfutées par les meilleurs historiens catholiques, en particulier par Dom Guéranger (La Monarchie pontificale ou encore Défense de la sainte Église romaine). Quant à Jean XXII (le Pape qui a canonisé saint Thomas d'Aquin), il s'agit d'un fameux sermon qui mit la chrétienté en feu, mais qu'on ne peut déclarer hérétique, sinon par anachronisme.

L'auteur canadien appartient à ces gens pour lesquels la théologie consiste à tenter de prendre leur Mère en défaut, je veux dire à chercher (et à prétendre trouver) des exemples historiques dans lesquels l'Église se serait trompée, afin d'y découvrir un prétexte à faire ce que bon leur semble – c'est-à-dire n'importe quoi. **Ce n'est pas de la théologie, c'est de l'impiété**.

Tout cela est malhonnête et d'une nullité affligeante.

Voici un exemple de cette nullité: le « Mgr Brizen », appelé au secours comme destinataire d'une lettre de Pie IX, n'existe pas. Il s'agit de Mgr Vincenz Gasser (1809-1856-1879) prince-évêque de Brixen ou Bressanone (Tyrol du sud, aujourd'hui en Italie). Et la lettre que Pie IX est censé lui avoir adressée est inconnue au bataillon : serait-elle, elle aussi, le fruit d'un cauchemar qui a impressionné un esprit faible ? »

Notre-Dame de la Sainte Espérance, (n° 219)

Affligeant! Aller chercher des prétendues déclarations chez les ennemis de l'Église ou en inventer pour crédibiliser des thèses fausses, voilà où mène le combat de ceux qui rejettent coûte que coûte la position catholique dite sédévacantiste!

« Un Pape peut enseigner des hérésies » nous dit-on. **Non!** Aucune déclaration sérieuse de Papes ou de docteurs de l'Église ne peut être trouvée en faveur de cette affirmation car le Pape « est toujours pur de toute erreur doctrinal [...] sa foi est à jamais indéfectible » (Constitution dogmatique Pastor Aeternus – Concile Vatican [le 1 est superflu!!!]).